



# L'atelier communal de production de jus de POMMES reprend bientôt du service !



**A compter du 21 septembre 2020** et pour une durée de 5 semaines, la commune de RONCHAMP ouvre son atelier communal aux ramasseurs de pomme, jusqu'au 28 octobre.

**Objectif : Mettre à disposition le matériel communal pour transformer vos fruits en délicieux jus de pomme**

Le fonctionnement de l'atelier en 2020.

1. Prendre RDV au **03.84.20.66.36 (aux heures de repas)** pour livrer vos pommes. Les heures d'ouverture de l'atelier sont ainsi prévues :

**Les après-midi entre 14h00 et 17h00 du lundi au jeudi**

2. Le jour du RDV,

- a. Vos pommes devront être **PROPRES**
- b. ET **MISES EN SACHETS**



- c. Vous viendrez avec **vos bouteilles** ET **vos casiers**



- Les pommes sales ne seront pas lavées par l'association et vous seront retournées !
- Les pommes qui ne seront pas en sachets « type sac à patate » ne seront pas manipulées.

3. L'équipe de bénévoles réalise **la pasteurisation et la stérilisation de vos fruits du mardi au vendredi matin**. Nous acceptons volontiers votre coup de main.
4. Selon notre organisation et vos disponibilités, nous vous proposerons un RDV dans les jours qui suivent pour récupérer vos jus de fruit.
5. Le service vous sera facturé 0.80 € / litre de jus de fruit, paiement par chèque à l'ordre du « Trésor Public » après adhésion de votre part à l'association Vie Libre moyennant 1€ de cotisation annuelle.

Cette tarification permettra à l'association et à la commune de Ronchamp de réaliser les investissements nécessaires pour mettre aux normes le local et renouveler le matériel de stérilisation.